

L'an deux mille vingt-deux, le 08 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS, dûment convoqué le 02 septembre s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire,

Présent(s) : Mme Hélène MOREL-BAILLY, Maire, Jaques BAILLY, Stéphanie BAUDIER, Quentin SONNET, Sophie BIOLAND, les adjoints, Mmes Cécile AMRANE, Marie-Claire CLOSCAVET, Eliane KAUP, Marie-Louise RENAUX, Mrs Denis BARIOD, Christian MINO, Jérôme RIDET, Dominique TAURINES, Guy VUILLEMOT, conseillers.

Absents excusés : Marine PIAULY

Absents non excusés :

Quorum (mini 8 présents) : ok

Mme le Maire ouvre la séance à 19h01

Désignation du secrétaire de séance : Eliane KAUP

Marie-Claire CLOSCAVET demande pourquoi le conseil municipal n'a pas été reporté puisqu'il y avait conseil communautaire le même jour. Mme le maire explique que la date du 2^{ème} jeudi de chaque mois a été fixée pour nos conseils en raison des obligations professionnelles de certains conseillers qui bloquent à l'avance ces dates.

Approbation du compte-rendu du 07 juillet 2022

Arrivée de M Denis BARIOD.

Marie-Louise RENAUX fait apporter une correction dans les questions diverses.

Cette correction étant faite le conseil procède à son approbation.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine			
BARIOD Denis	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme			X
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin			X
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique			
KAUP Eliane	X			VUILLEMOT Guy			
MINO Christian	X			TOTAL	14		2

1. FINANCES

1.1. Extinction de créances budget eau ;

Suite à une décision de la commission de surendettement il convient d'enregistrer l'extinction d'une créance, article 6542, sur le budget eau pour 576.82€ (titres de 2018 et 2019). L'ensemble des documents justificatifs nous ont été transmis par la trésorerie.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine			
BARIOD Denis	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		

KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy	X		
MINO Christian	X			TOTAL	14		

1.2. Taux de la taxe d'aménagement pour 2023 :

Suite à loi des finances 2021 la liquidation des taxes d'urbanisme sera transférée à la DGFiP à compter du 01 septembre 2022, la date limite de vote du taux par les communes est passée du 30/11 au 01/10 et on attend le décret pour le partage de cette taxe entre commune et EPCI.

La taxe d'aménagement doit être entre 1% et 5%, sur Clairvaux elle est de 2%.

Dominique TAURINES expose qu'il y a déjà beaucoup d'augmentations.

Marie-Claire CLOSCVET précise que les PC pour les nouveaux lotissements sont majoritairement déposés et qu'il n'y aurait donc que peu d'impact.

Après discussions il est décidé de conserver le taux de 2%.

1.3. Garanties d'emprunts « la maison pour tous » suite réaménagement lignes de prêt :

Par courrier du 19/07/2022 la Maison Pour Tous nous informe qu'ils ont réaménagé un prêt (réhabilitation de 16 logements 2015-2041 capital garanti restant dû 130 660.58€, taux de 1.35% à livret A+0.6). La commune étant garant de cet emprunt il convient de délibérer afin de réitérer notre garantie.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine			
BARIOD Denis	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy	X		
MINO Christian	X			TOTAL	14		

1.4. Approbation du rapport de la CLECT – convention médiathèque :

Le rapport de la CLECT été transmis aux conseillers avec la convocation au présent conseil.

Concernant le transfert de la médiathèque, le montant calculé de l'attribution de compensation est de (moins) - 60 728.60€ (pour +57 380 à ce jour). La convention liée pour ce transfert prévoit le remboursement par TEC des charges de chauffage, eau, edf, ménage et de la part des emprunts (jusqu'en 2034) soit environ 23.800€ par an.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine			
BARIOD Denis	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy	X		
MINO Christian	X			TOTAL	14		

1.5. Tarif de l'eau :

Les tarifs de l'eau n'ont pas évolué, pour l'abonnement depuis 2008 et du m3 depuis 2016, il convient de décider si une augmentation doit être envisagée sachant que des travaux sont nécessaires (et en cours) et que le Département et l'Agence de l'Eau ne suivent plus les communes dans leurs investissements à priori en attente du transfert de la compétence en 2026 et des tarifs trop bas constatés dans beaucoup de communes.

A ce jour le tarif du m3 pour l'eau est à 1.45€ (jusqu'à 1000m3 par an), celui de l'assainissement à 1.76€

TTC, l'abonnement annuel pour l'eau est de 30€ et celui de l'assainissement à 99.70€ TTC. Les tarifs du Syndicat des Eaux du Petit Lac sont de 132€ TTC pour l'abonnement et 1.55€ TTC du m3. Le conseil demande à différer cette décision au prochain conseil.

2. TRAVAUX/AMENAGEMENTS/RESEAUX

2.1. Choix du maître d'œuvre pour les travaux de renouvellement de réseaux suite aux enfouissements rue de Gine/Tronchet/Sapins et Champ d'Augeon:

Afin d'optimiser les travaux et les coûts et en fonction de l'état des réseaux humides sur ces secteurs il est opportun de prévoir de réaliser des changements de conduites et des sorties de compteurs. TEC ne nous suivra pas pour l'assainissement et nous limiterons les travaux pour le réseau pluvial au plus urgents. Ces travaux sont estimés à 160.000€ HT avec 11.355,85€ HT pour la maîtrise d'œuvre soit 205.627€ TTC (250.000€ positionné en prévisionnel 2023 comprenant la réfection de voirie).

Le SIDEC peut nous assister dans ces travaux, ainsi il convient de délibérer pour les désigner maître d'œuvre.

Ces travaux permettront également d'améliorer la défense incendie sur un secteur.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine			
BARIOD Denis	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy	X		
MINO Christian	X			TOTAL	14		

2.2. Suivi travaux :

M Jacques BAILLY prend la parole :

Place du chêne et oratoire :

Les travaux ont commencé en début de semaine.

Le marché pour les travaux d'aménagement voirie et espaces publics devrait être lancé à l'automne.

Travaux de voirie et parkings, planning prévisionnel :

Parking rue neuve du 05/09 au 13/09

Parking SDF du 26/09 au 06/11 (marché déplacé sur le parking vers l'école)

Trottoir rue St Roch du 27/10 au 12/11

Solidarité/Beauregard du 04/11 au 12/11 (enrobés)

Parking vers rond-point du 10/11 au 16/11

Toiture de la salle des fêtes :

Après les travaux du parking (date non définie)

Rue Croix d'Avin :

Les travaux devraient débuter d'ici 2 à 3 semaines.

Effacement :

Les travaux commenceront par le secteur Champ d'Augeon autour du 15/09 (3 à 4 semaines) puis secteur Gine/Tronchet (entre 2 et 3 mois).

RVS :

Le changement des éclairages publics rue St Roch est fait

Vidéoprotection :

Terminés

Bâtiment des associations :

Présentation de l'APD prévue pour le 21/09 (chiffrage définitifs travaux).

Marie-Claire CLOSCAVET demande si les associations seront conviées à une réunion. Mme le maire confirme qu'il y aura une réunion avec les associations ensuite.

Vestiaires foot :

On a reçu hier un premier chiffrage réalisé par le Sidec.

Tableau de l'église :

Intervention prévue du 10 au 12 octobre.

3. URBANISME

3.1. Dossiers d'urbanisme en cours :

Mme Stéphanie BAUDIER prend la parole :

Déposés depuis le dernier conseil :

Permis de construire :

- Construction maison individuelle lotissement Combe au Prieur
- Construction maison individuelle rue des écoles

Déclaration préalable :

- Modification façade et toiture et création surface supplémentaire route de Lons
- Extension et ravalement de façade hameau de Soyria
- Isolation extérieure rue Croix d'Avin

La commune a fourni à l'ABF l'ensemble des plans des travaux situés dans le périmètre protégé pour avis. On travaille avec eux sur la mise en place d'une procédure de dépôt dans ce genre de situation car ce type de travaux ne sont pas soumis à dépôt de dossier au titre de l'urbanisme.

4. AFFAIRES GENERALES

4.1. Tableau des emplois, création de poste :

La commune a employé un agent technique saisonnier du 01/03 au 30/09, vu la situation actuelle et la charge de travail il est proposé au conseil de créer un poste d'agent technique catégorie C à temps plein afin de recruter un stagiaire au 01/10/2022.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine			
BARIOD Denis	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy	X		
MINO Christian	X			TOTAL	14		

4.2. Cartes jeunes 2022/2023 :

La commune offre depuis plusieurs années aux jeunes clairvaliens de 6 à 18 ans la carte jeune. Une délibération doit être prise afin d'être jointe au règlement de la facture. Afin de ne pas avoir à prendre tous les ans cette délibération (identique), il est proposé de ne pas préciser sur la prochaine délibération l'année concernée. Si à l'avenir le conseil souhaite modifier ou supprimer ce dispositif il conviendra alors

de prendre une délibération en ce sens.

Cécile AMRANE précise que l'an passé il y a eu 89 inscriptions et 92 cette année. N'ayant pas de liste exacte des enfants de la commune, nous n'avons pas d'autre possibilité que de demander une inscription à l'avance pour ce dispositif.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
AMRANE Cécile	X			MOREL-BAILLY Hélène	X		
BAILLY Jacques	X			PIAULY Marine			
BARIOD Denis	X			RENAUX Marie-Louise	X		
BAUDIER Stéphanie	X			RIDET Jérôme	X		
BIOLAND Sophie	X			SONNET Quentin	X		
CLOSCAVET Marie-Claire	X			TAURINES Dominique	X		
KAUPT Eliane	X			VUILLEMOT Guy	X		
MINO Christian	X			TOTAL	14		

5. COMMUNAUTE DE COMMUNES

5.1. Panneau lumineux, arrêt de la gestion par la Communauté de Communes :

Comme demandé lors du dernier conseil des devis ont été demandés pour ce genre d'installation. Un récapitulatif des différentes solutions a été transmis aux conseillers avec la convocation à ce conseil.

A priori les autres communes ne sont pas favorables à la reprise de ce dispositif.

3 conseillers sont pour garder le dispositif et 7 pour mettre en place un affichage papier plutôt qu'un panneau numérique (en raison du coût, de la maintenance et du fonctionnement).

Il est donc décidé de ne pas poursuivre le dispositif et de se rapprocher de Giromédias pour travailler sur une nouvelle convention pour la mise en place de planimètres et mobilier urbain.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1. Compte-rendu de l'été :

Concernant le parking du lac, les recettes enregistrées à ce jour permettent de financer le gardiennage (8.700€), la surveillance de baignade (plus de 26.000€), les coûts de fonctionnement (environ 2500€), les feux d'artifice (11.500€) avec un solde de plus de 10.000€ hors frais de personnel. Pour cette saison et la précédente, Mme le maire, la DGS et le 1^{er} adjoint ont assurés les interventions, la gestion et le suivi en semaine comme pendant les week-ends.

Mme le maire expose qu'elle a eu de nombreuses réclamations concernant les nuisances sonores en soirée. De la part de clairvaliens et de campeurs (!) qui se plaignent du bruit des animations des campings, de la part de clairvaliens qui se plaignent du bruit fait par leur voisinage dans plusieurs secteurs de la commune et particulièrement vers rue du Tronchet et aussi de clairvaliens qui ne comprennent pas pourquoi on fait pression sur les campings pour réduire les nuisances de leurs activités en soirée.

Il a été demandé aux surveillants de baignades de recueillir les réclamations qu'ils auraient suite au démontage du plongeoir, ils en ont eu très peu quant au démontage mais plusieurs sur le constat d'une plage beaucoup plus calme.

Marie-Louise RENAUX précise qu'effectivement il y a moins d'adolescents vu la disparition du plongeoir et que pour eux c'est bien dommage.

Mme le maire a donné une copie à chaque conseiller présent d'un courrier reçu le 18/07, n'ayant pas souhaité en faire lecture puisqu'il lui a été reproché de trop « lire », elle a précisé par rapport à ce courrier qu'elle n'a jamais dit qu'elle ne savait pas que des personnes assisteraient à la séance mais juste qu'elle ne s'attendait pas à les voir si nombreux, qu'elle n'a jamais demandé à la gendarmerie d'être présente et qu'elle n'a aucun mépris envers qui que ce soit.

Jérôme RIDET rapporte les questions et remarques qu'il a eues :

- Pourquoi le comice agricole n'a pas eu lieu sur Clairvaux ? La commune n'a pas reçu de demande en ce sens et ne s'immisce pas dans l'organisation de cette manifestation.

- Concernant la hausse du coût de l'énergie la commune envisage-t-elle de prendre des mesures ? On va essayer de réduire au maximum ce qui peut l'être. Pour l'éclairage public nous avons adopté le programme RVS sur 3 ans pour remplacer les luminaires vétustes et consommateurs d'énergie par des dispositifs plus économes. A ce jour l'Etat n'impose pas d'extinction nocturne aux communes et ce pour des raisons de sécurité.
- Camping sauvage vers le petit lac ? Nous avons demandé à plusieurs reprises l'intervention de la gendarmerie pour évacuation et verbalisation, on ne peut pas couper l'accès car on est sur des terrains privés et utilisés par des agriculteurs.
- Des personnes s'étonnent de recevoir subitement une taxe d'habitation sur les logements vacants ? Cette taxe existe depuis 2006 sur la commune et elle est appliquée après 2 ans de vacances. En cas d'interrogation sur le rôle reçu il convient de se rapprocher de la trésorerie émettrice.

Cécile AMRANE revient sur l'article de l'opposition dans la dernière gazette, elle trouve que l'idée d'une journée citoyenne est très bonne et demande pourquoi les conseillers de l'opposition ne la mette pas en place ? Marie-Claire CLOSCAVET et Marie-Louise RENAUX vont voir ce qu'il serait possible de faire pour l'année prochaine.

Marie-Claire CLOSCAVET demande si on a des informations sur le déroulement de la rentrée solaire au SIVOS ? Pas d'information mais Mme le maire a été sollicitée par la nouvelle présidente du SIVOS au sujet du problème (récurrent depuis des années...) de la sécurisation de la circulation des bus scolaires et des véhicules autour du site. On rappelle que les problèmes viennent des parents d'élèves qui empruntent régulièrement le sens interdit, des bus qui ne respectent pas l'ordre de passage, des désaccords existants sur les points de montée dans le bus entre Sivos et collège... Une solution est à l'étude.

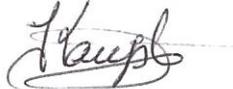
Jérôme RIDET demande où en est la réunion d'un groupe de travail citoyen sur un nouveau plongeur ou autre dispositif ? Mme le maire avait proposé lors de la remise de la pétition par le collectif que les personnes intéressées viennent s'inscrire en mairie avant le 30 septembre. A ce jour aucune personne ne s'est présentée.

Marie-Claire CLOSCAVET demande si on peut fixer une date et/ou mettre un affichage et faire une communication pour faire avancer ce dossier. Mme le maire valide cette proposition mais doit demander au préalable à la DRAC ce qu'ils pourraient accepter ou pas.

Mme le Maire lève la séance à 20h50

Prochain conseil prévu le jeudi 13 octobre 2022

Le secrétaire



Le maire

